



Revendication FO : Négociation du dispositif d'accompagnement social sécurisé de Stellantis Douvrin vers ACC.

Objet : Voici les revendications de la Délégation F.O lors de la deuxième réunion de négociation sur les mesures d'accompagnement vers ACC :

1^{ère} Revendication :

Personne ne doit rester sur le carreau, une proposition doit être faite pour tous !
FO revendique un ODM (Organisation Des Métiers) spécifique à Douvrin, afin de pouvoir libérer le personnel désirant adhérer à toutes les mesures du DAEC.

Pas de réponse favorable pour le moment

2^{ème} Revendication :

Le salarié doit connaître l'impact financier suite à cette passerelle vers ACC.

Pour Fo les salariés doivent connaître les primes associées au salaire de base pour avoir une bonne vision de leur rémunération.

Maintien et reprise du coefficient chez ACC ? Quelle seront les primes liées aux horaires ?

Le maintien du salaire de base est une excellente chose mais il faut connaître le salaire que percevra le salarié en bas à droite.

Pas de réponse pour le moment, les primes chez ACC ne sont pas encore définies, elles seront basées sur notre convention actuelle de la métallurgie, tout laisse à croire qu'il n'y aura pas ou peu de changement.

3^{ème} Revendication :

FO revendique que le passage chez ACC ne nécessite pas de blocage particulier, l'accompagnement doit être à hauteur pour une réussite à 100% (une aide individuelle doit pouvoir être mise en place).

FO revendique que tous les moyens doivent être mise en œuvre (PASS COMPETENCE METIER, VAE, CLEA...)

Revendication acceptée

4^{ème} Revendication :

Accompagnement avec une prime incitative à la reconversion vers ACC

Pour inciter les salariés à s'orienter vers ACC, FO revendique une prime incitative conséquente pour l'accompagnement des salariés. Il faut que le démarrage d'ACC soit une réussite, les salariés ont les compétences à s'adapter et feront de cette transition une réussite à condition d'être bien accompagnés.

Revendication Acceptée, tableau de la prime incitative dans le tract

5^{ème} Revendication :

Il faut renseigner régulièrement les salariés sur l'avancement de leurs demandes vers ACC, qu'ils puissent s'organiser, avoir un programme de formation bien définie et une date prévisionnelle de départ. Nous sommes conscients que les besoins d'ACC ne se feront pas du jour au lendemain, une personne qui postule aujourd'hui peut partir en 2024 suivant les besoins de cette entreprise.

Revendication Acceptée

6^{ème} Revendication :

Maintien des avantages VCG du groupe.

Attente de réponse

Cordialement,

Olivier Lefebvre (notre DSC), Eric Delabroye, Fabrice Maciolek, Christophe Pannequin.

La délégation F.O

Dispositif d'Accompagnement ACC, 2^{ème} Nég

Une nouvelle fois, FO a revendiqué un ODM spécifique à Douvrin afin de pouvoir laisser partir les salariés sans blocage lié à leur activité et métier.

Pour FO il est important qu'une mesure soit proposée pour tous les salariés.

PERSONNE NE DOIT RESTER SUR LE CARREAU

FO a insisté sur le fait qu'il faut accompagner de la meilleure façon possible les salariés voulant partir vers ACC, grâce à une formation adaptée à chaque salarié et **une prime incitative conséquente**.

Déroulement de la négociation

En Préambule FO a fait une déclaration :

*Pour FO, **personne ne doit rester sur le carreau**, lors de la première Réunion de négociation, vous vous êtes engagé à accompagner les salariés de façon individuel afin que cette transition vers **ACC soit une réussite à 100% !***

*Personne ne doit rester sur le carreau, il faut que les salariés aient une visibilité sur les postes chez ACC, les salariés doivent pouvoir **retrouver un poste équivalent dans cette nouvelle usine**.*

*Il faut **valoriser les dispositifs** de VAE, de PASS COMPETENCE METIER, CLEA et tout autre dispositif permettant d'entrer chez ACC avec une évolution de carrière ou en faisant reconnaître ses compétences.*

*Pour que ce dispositif d'accompagnement soit une réussite, il faut **accompagner** cette transition au moyen de **primes** :*

*Versement de L'IDVR (indemnité de départ à la retraite au prorata de l'ancienneté dans l'entreprise), **compenser l'ancienneté sur 5 ans** (jours, prime, ...) et **incité l'accompagnement vers ACC avec une prime supplémentaire**.*

*Sans oublier la demande des salariés en **maintenant les avantages VCG**.*

Cette transition doit être une réussite

La délégation FO

1^{er} point : Récapitulatif de la première réunion par monsieur BERTIN DRH FRANCE.

Rappel des décisions de l'Europe sur la Transition Energétique et la décision du groupe STELLANTIS accompagnée d'autres marques sur la naissance du projet ACC avec la première GIGAFACTORY à Douvrin.

Lors de cette première réunion la direction nous a annoncé que le salaire de base ainsi que le 13^{ème} mois sera maintenu.

Le contrat mutuel Prévoyance restera le même, la cotisation du salarié ainsi que la cotisation employeur restera identique, les garanties seront maintenues.

2^{ème} point : La formation du personnel présenté par monsieur OMNES DRH STELLANTIS DOUVRIN

La majorité des formations seront réalisées en local, proche de Douvrin ou directement chez ACC. Pour certaine catégorie de métier des modules de formation devront se faire sur Nersac ou dans des centres de formation éloignés, mais ce sera des déplacements ponctuels.

3^{ème} point : Revendication FO

- FO revendique que tous les volontaires puissent aller chez ACC même avec des inaptitudes, des postes doivent être adaptés dans cette nouvelle usine.
- FO revendique qu'un DAEC spécifique à Douvrin doit également être mis en place pour laisser partir les salariés avec des problèmes médicaux, malgré leurs métiers en tension ou à l'équilibre.
- Transfert des congés payés afin de ne pas démarrer sans aucun congé dans cette nouvelle usine.
- FO revendique qu'une personne ayant un compteur de modulation négatif soit remis à 0 lors de son transfert chez ACC (sans aucune perte pour le salarié)
- FO revendique le déverrouillage des paiements des compteurs afin de pouvoir débloquent nos heures sans justificatif spécifique afin d'éviter un surplus de cotisation.
- Ajout des revendications du début de tract.

Pour rappel lors de la première réunion, FO a revendiqué et à obtenu que cet accompagnement doit être spécifié dans un RCC (Rupture conventionnel Collective) spécifique à Douvrin.

DE CE FAIT LA PRIME VERSEE PAR STELLANTIS A HAUTEUR DE L'ILL SERA NET, IL N'Y AURA PAS DE COTISATIONS NI DE PRELEVEMENT DES IMPOTS !!!

Lors de cette deuxième réunion de négociation nous avons réussi à dépasser le plafond d'Indemnité Légale de Licenciement, la loi oblige que ce Supra Légal soit soumis à la CSG/CRDS soit 9.7%.

4^{ème} point : Proposition de la direction.

La direction propose :

- De verser l'IDVR (Indemnité Départ Volontaire à la Retraite) à hauteur des années d'ancienneté dans l'entreprise.
- De compenser la prime d'ancienneté sur 3 ans.
- Concernant les congés d'ancienneté, la direction propose de les indemniser sur une période de 3 ans

(Exemple : 4 jours de congés d'ancienneté par an, seront transformés en une prime équivalente à 12 jours de paie.)

- De compenser la perte des jours d'annualisation sur 3 ans

Voici les exemples de la prime versée pour des salariés ayant 20 ans d'ancienneté.

Fonction et salaire avec 20 ans d'ancienneté	Prime accompagnement proposée lors de la première réunion.	Prime proposée lors de la réunion du 13 janvier	
	IDVR + versement prime d'Ancienneté sur 2 ans + compensation des jours d'ancienneté sur 2 ans	Indemnité légale de Licenciement	IDVR + versement prime d'Ancienneté sur 3 ans + compensation des jours
Un Opérateur avec un salaire de base de 1834€	Prime de 9 309€	13 543 €	15 763 €
Un Pro avec un salaire de base de 2138€	Prime de 11 949€	16 300 €	18 672 €
Un TAM avec un salaire de base de 2674€	Prime de 14 239€	19 342 €	19 955 €
Un cadre avec un salaire de base de 4883€	Prime de 15 166€	32 383 €	19 080 €

Nous avons revendiqué une prime incitative pour aller vers ACC, voici la liste des primes incitatives proposées par la direction :

Ancienneté STELLANTIS	Prime associée
Entre 0 et 9 ans	2000 €
Entre 10 et 19 ans	4500 €
Entre 20 et 29 ans	7500 €
+ 30 ans	9000 €

Cette somme est à ajouter à la prime citée ci-dessus (IDVR +...)

Attention cette prime incitative est soumise aux cotisations CSG/CRDS (9.7%).

Pour F.O, avoir obtenu une prime Incitative est une bonne chose, pour bien comprendre les tableaux, la somme que le salarié percevra sera la somme la plus favorable (soit l'ILL, soit la compensation) à cela s'ajoute la prime Incitative :

				somme perçue par le salarié en retirant la Cotisation CSG/CRDS
20 ans d'ancienneté	Prime proposée lors de la réunion du 13 janvier (la plus favorable suivant les exemples)	Prime incitative pour 20ans	Prime versée par Stellantis	
Un OP avec un SDB de 1834€	15 763 €	7 500 €	23 263 €	22 320 €
Un Pro avec un SDB de 2138€	18 672 €	7 500 €	26 172 €	25 214 €
Un TAM avec un SDB de 2674€	19 955 €	7 500 €	27 455 €	26 668 €
Un cadre avec un SDB de 4883€	32 383 €	7 500 €	39 783 €	39 065 €

Un accord sera proposé à signature prochainement, nous avons fait d'autres revendications en fin de réunion :

Un accompagnement supplémentaire sur la prime incitative de 1000 € pour compenser la cotisation CSG/CRDS.

**De compenser l'ancienneté sur 5 ans (prime + jours ancienneté + jours annualisation)
(Plus les revendications DAEC spécifique, VCG...)**

FO est à votre écoute, n'hésitez pas à interpeler un délégué FO dans l'atelier pour plus de renseignements.